

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DU SUD CHARENTE :
Bassins Tude et Dronne**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 14 mars 2013

L'an deux mille treize, le quatorze mars deux mille treize à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de RIOUX MARTIN, sous la présidence de Monsieur Joël BONIFACE.

Etaient présents –

M. Joël LACOUR	AIGNES ET PUYPEROUX
M. Jacques MERCIER – Charles AUDOIN	AUBETERRE sur DRONNE
M. Michel MAZURIE	BARDENAC
M. Régis CHALARD	BAZAC
M. Pas de représentants présents	BELLON
M. Stéphane BEGUERIE – Jean Claude FAURE	BONNES
M. Pas de représentants présents	BORS DE MONTMOREAU
M. Olivier RIVALAN	BRIE / CHALAIS
M. Jean GOY	BROSSAC
M. Jean-Claude MAURY	CHALAIS
M. Pas de représentants présents	CHATIGNAC
M. Lysiane BOUGON-CELERIER – Francis BROUANT	CHAVENAT
M. Raymond BASTARD	COURGEAC
M. Pas de représentants présents	COURLAC
M. André THOMAS	CURAC
M. Christophe PETIT	JUIGNAC
M. Bernard CHAUVIT	LAPARDE
M. Laurent ESCLASSE	Les ESSARDS
M. Pas de représentants présents	MEDILLAC
M. Alfred THOMAS	MONTBOYER
M. Alain DESERT	MONTIGNAC le COQ
M. Bernard HERBRETEAU	MONTMOREAU-ST-CYBARD
M. Jean Claude LACROIX	NABINAUD
M. Frédéric GUETTE – Serge LAURENT	ORIVAL
M. Didier BOUILLON	PILLAC
M. Joël BONIFACE – Adrien CHADEFAUD	RIOUX-MARTIN
M. Jean-Marc RUDLER	ROUFFIAC
M. Michel PAUL-HAZARD	St AMANT DE MONTMOREAU
M. Pas de représentants présents	St AVIT
M. Geoffroy SIBILEAU	St EUTROPE
M. Pas de représentants présents	St LAURENT DE BELZAGOT
M. Pas de représentants présents	St MARTIAL DE MONTMOREAU
M. Thierry JAUVIN – Sébastien COUTAND	St QUENTIN DE CHALAIS
M. William RICHARD – Jean WITCZAK	St ROMAIN
M. Jean Philippe FAUVEL	St SEVERIN
M. Jean Claude LAFAYE – Thierry CHAMBRET	YVIERS

Invité : Mr Daniel LAROCHE, Président de la AAPPMA du bassin de la Tude
Mr Nicolas CHALARD, Chambre d'Agriculture 16, animateur du réseau Natura 2000 de la vallée de la Tude

Date de la convocation : 22 février 2013 - Quorum : 19 - Nbre de votants : 28
Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 24
Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 12

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël : Technicien territorial en charge de la mission de technicien de rivière
- M. STEFANINI Emmanuel : Adjoint technique territorial en charge de la gestion des ouvrages et d'intervention liées aux cours d'eau
- Mme. NADAUD Géraldine : Adjointe administrative territoriale en charge du secrétariat et du site internet

OBJET : Etude pour un Programme Pluriannuel de Gestion

EXPOSE : Monsieur le président rappelle que le syndicat est en cours de réalisation d'un PPG ayant un arrêté de DIG. (Août 2006 à Août 2016). Ce programme comporte 10 tranches de travaux et l'année 2013 se trouve dans la huitième.

Il explique que le prochain programme devra prendre en compte les besoins du territoire, les évolutions règlementaires et les attentes des partenaires financiers et institutionnels.

Ce programme sera établi sur le bassin de la Tude et sur les cours d'eau de la Dronne sous compétence syndicale. L'étude préalable nécessite environ 2 années afin de réaliser les états des lieux et les diagnostics de terrain, le chiffrage des travaux, donner le temps nécessaire à la concertation et permettre aux élus de hiérarchiser les actions à mettre en place, rédiger les dossiers nécessaires pour l'instruction par les services de l'Etat.

Cette étude devra notamment prendre en compte les aspects de continuité écologiques des ouvrages en liste 2 (délibération n°396), les aspects d'hydromorphologiques des cours d'eau, l'entretien de la ripisylve et la DCE 2015.

Il est nécessaire pour mener de faire appel à un bureau d'étude pour mener de façon concomitante le programme actuel et le prochain.

Un cahier des charges sera travaillé conjointement avec l'Agence de l'eau Adour Garonne et les services compétents afin de préciser la commande pour le Dossier de Consultation des Entreprises liés au marché publique à passer.

Le bureau d'étude qui sera retenu devra notamment réaliser les annexes cartographiques, le chiffrage du programme, le dossier d'autorisation, le dossier de Déclaration d'Intérêt Général et assurer les phases de concertations.

Cette étude est estimée à 60 000€ HT qui seront répartis budgétairement sur trois années.

Monsieur le Président termine en précisant que étude fera l'objet d'une demande de subventions auprès des partenaires financiers.

RESOLUTION :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter la proposition d'étude
- de solliciter des subventions auprès des divers partenaires financiers : Europe, Leader, FEADER, Conseil Régional Poitou Charentes, Conseil Général de la Charente, Agence de l'eau Adour Garonne, Fédération de la Pêche 16.
- de répartir cette dépense 2013-2014-2015.
- de donner le pouvoir au président de signer les pièces concernant la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

J. BONIFACE